

Demandes de documents

[Français]

DEMANDES DE DOCUMENTS

M. D. M. Collette (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Madame le Président, auriez-vous l'obligeance de faire l'appel des avis de motions portant production de documents n^{os} 8 et 28?

[Texte]

LA PRODUCTION DE COPIE DE LA CORRESPONDANCE RELATIVE
À LA RÉDUCTION DES SERVICES MÉDICAUX OFFERTS AUX
AUTOCHTONES

Motion n^o 8—**M. Orlikow:**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de tous les documents, lettres et télégrammes reçus par le premier ministre, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social et le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien au sujet de la réduction annoncée des services médicaux offerts aux autochtones.

[Français]

M. Collette: Madame le Président, plusieurs des documents demandés par le député contiennent des renseignements personnels et privés fournis au gouvernement à titre confidentiel et à la condition expresse que la vie privée du ou des envoyeurs sera respectée. De plus ces documents sont, en général, si volumineux que les ressources en temps et en main-d'œuvre nécessaires pour les produire rendraient leur coût vraiment prohibitif. Je demande donc, madame le Président, que le député retire sa motion.

Mme le Président: L'avis de motion est-il retiré?

M. Orlikow: D'accord.

(La motion est retirée.)

[Texte]

LE DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE ENTRE LE MINISTÈRE DES
PÊCHES ET DES OCÉANS ET L'HYDRO DE LA
COLOMBIE-BRITANNIQUE

Motion n^o 28—**M. Fulton:**

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence la priant de faire déposer à la Chambre avant le 31 janvier 1981, copie de toute pièce de correspondance, des télégrammes ou de tout autre document échangés entre le ministère des Pêches et des Océans et l'Hydro de la Colombie-Britannique au sujet du financement conjoint et des barrages projetés en Colombie-Britannique, notamment le nom des 20 rivières à saumon sur lesquelles on a prévu de construire ces barrages.

[Français]

M. Collette: Madame le Président, il n'y a pas eu d'échange de lettres, de télégrammes ou d'autres documents entre le ministère des Pêches et des Océans et l'Hydro de la Colombie-Britannique au sujet du financement conjoint et des barrages projetés en Colombie-Britannique, ni aucun choix de 20 rivières à saumon pour la mise en valeur du poisson et l'aménagement d'installations hydro-électriques. La proposition d'aménagement hydro-électrique faisait partie d'un document gouvernemental interne, préparé uniquement à des fins d'étude.

Je demande donc à l'honorable député de retirer sa motion.

[Traduction]

M. Jim Fulton (Skeena): Madame le Président, je demande que la motion n^o 28 soit reportée à l'ordre du jour.

[Français]

Je demande que la motion soit reportée à l'ordre du jour.

Mme le Président: Reportée à l'ordre du jour.

M. Collette: Je demande, madame le Président, que les autres avis de motions portant production de documents soient réservés.

Mme le Président: Les autres avis de motions portant production de documents sont-ils réservés?

[Traduction]

M. Beatty: Madame le Président, il y a deux semaines aujourd'hui, j'ai déposé un avis de motion en vue de la production du document n^o 24. Le secrétaire parlementaire m'a alors fait part du consentement du gouvernement. Par la suite, le secrétaire parlementaire m'a déclaré que le document n'était pas prêt à être déposé, bien que mon avis de motion ait été rayé de l'ordre du jour après que le gouvernement eut accepté de déposer le document en question. Le secrétaire parlementaire a ajouté que le gouvernement voulait le faire traduire en français. Ce document est un contrat passé entre le gouvernement fédéral et la Canadian Media Corporation aux termes duquel cette dernière fera office d'archiviste du gouvernement.

Le secrétaire parlementaire a dit espérer pouvoir déposer le document lundi. Seulement, la Chambre ajourne pour les fêtes de fin d'année vendredi. J'aimerais que le secrétaire parlementaire me dise si le contrat sera à la disposition des autres députés et de moi-même avant l'ajournement de Noël.

M. Collette: Madame le Président, ce que dit le député est exact. Je vais tâcher d'obtenir pour lui une copie du contrat. Nous avons convenu que la motion était acceptable pour le gouvernement. C'est uniquement une question administrative. Je regrette sincèrement que la traduction du document prenne plus de temps que prévu. Je vais toutefois essayer d'obtenir le document d'ici vendredi.

Mme le Président: Les autres motions sont-elles reportées?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

LA LOI SUR LE PÉTROLE ET LE GAZ DU CANADA
MESURE CONCERNANT LES INTÉRÊTS DANS LE PÉTROLE ET LE
GAZ

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mardi 16 décembre 1980, de la motion de M. Lalonde: Que le bill C-48, tendant à régler les droits relatifs au pétrole et au gaz sur les terres du Canada et à modifier la loi sur la production et la conservation du pétrole et du gaz, soit lu pour la 2^e fois et renvoyé au comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.